

ANTIDOTE hebdo

Le flash infos de la CGT Finances Publiques 44

N° 126 / 30 novembre 2012



TOMBOLA

Les résultats de la souscription 2012 sont en ligne et ont été affichés sur les principaux sites. Les heureux gagnants ont été avertis individuellement.

Le bénéfice sert à aider les sections disposant de moins de moyens que la nôtre. Merci à toutes et à tous d'en avoir assuré le succès.

RETRAITES

Belle affluence à la HTI organisée le 16 novembre par la CGT sur le thème des retraites et des carrières longues. Une centaine de collègues de différents services des Finances (DRFIP, INSEE ...) en ont débattu après une présentation par nos camarades du Service des Pensions de l'Etat.

Nous envisageons de renouveler l'opération sur d'autres sites, d'autant que 2013 verra se ré-ouvrir le dossier de l'avenir de nos systèmes de retraites.

CAP SUR LES ÎLES

NICHES FISCALES



Notre n° 124 dénonçait, à partir d'un cas concret, la persistance d'une politique fiscale favorable aux hauts revenus.

Les données transmises par Bercy à la commission des finances de l'assemblée nationale, indiquent que les cent foyers fiscaux qui profitent le plus de toutes les niches ont réduit, en moyenne, leur impôt sur le revenu de 400 019 € en utilisant les dispositifs

d'investissement outre-mer.

Les contribuables un peu moins fortunés, ceux qui font partie des 100 000 foyers utilisant le plus les niches, profitent quand même de 9 149 € de réduction d'impôt en moyenne.

Coût pour le budget : un milliard d'euros.

Malgré cela, le gouvernement ne veut pas soumettre les niches outre-mer au nouveau plafond global de 10 000 €.

Ces dispositifs continueront à bénéficier d'un plafond plus avantageux fixé à 18 000 €, augmenté de 4% du revenu.

MAUVAIS CAP

La CGT Finances Publiques 44 a publié un communiqué à la suite d'articles de presse et d'émissions de radio à propos de la cotisation foncière des entreprises, et de la mise en cause des services de la DRFIP par le président de CAP Atlantique (La Baule/Guérande), qui par ailleurs appelle purement et simplement à ne pas s'acquitter de l'impôt.

Il est en ligne sur notre site.

<http://www.financespubliques.cgt.fr/44/spip.php?article1222>

EN CONSCIENCE

On reste parfois perplexe devant certaines consignes de notre administration.

Celle par exemple, de ne **jamais** accorder de remise gracieuse de la redevance télé, sauf pour les titulaires du RSA (on ne parle pas ici des dégrèvements de droit, limités et restrictifs, en faveur des personnes âgées, infirmes, invalides, ou dont le revenu fiscal de référence est égal à zéro).

Pour aider les collègues dans leur prise de décision et assurer une certaine homogénéité en matière de gracieux, une grille

d'analyse a été élaborée, faisant référence aux critères retenus par les commissions de sur-endettement.

Donc, si l'on suit la logique de la note départementale, le principe de la remise totale de l'impôt est retenu dans le cas où le reste à vivre (1) par jour et par personne est inférieur à 8,50 € par jour.

8,2 millions de Français vivent sous le seuil de pauvreté



On va donc considérer que le contribuable n'est pas en capacité de s'acquitter, par exemple, de 60 € de taxe d'habitation.

Par contre, on considérera que lui demander 125 € de redevance est tout à fait possible...

Comprenez qui pourra, mais pas le contribuable en tout cas.

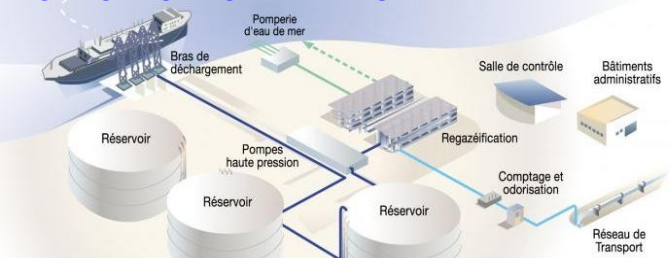
Les défenseurs de la non remise de la redevance argumentent souvent du fait qu'elle serait la contrepartie d'un service rendu.

Parce que l'impôt sur le revenu, la taxe d'habitation n'auraient pas de contrepartie ?

Quant aux conséquences d'une telle rigidité, elles se traduisent en surcroît de travail pour les services de recouvrement, avec une forte probabilité d'admission en non-valeur en fin de compte, mais surtout pour le contribuable, par des frais supplémentaires (majoration de 10%, frais bancaires pour avis à tiers détenteur...) qui ne vont certainement pas l'aider à se sortir de sa situation. A chacun, le sachant, d'agir en conscience.

(1) une fois déduit le loyer et un forfait « foyer » de 380 € par mois correspondant aux dépenses d'eau, gaz, électricité, assurances, taxe d'habitation et...redevance télé.

MONTOIR CRACHE LE FEU...



En temps ordinaire, le terminal de Montoir décharge les méthaniers, gazéifie le GNL (gaz naturel rendu liquide pour prendre 600 fois moins de place), odorise le gaz et l'injecte dans le réseau de transport pour aller à sa destination prévue par contrats : industriels ou réseaux de distribution des particuliers.

Depuis la fusion de Gaz de France avec la multinationale SUEZ, le GNL est devenu un produit spéculatif, tellement spéculatif qu'on le brûle !

Depuis la catastrophe de Fukushima, le marché asiatique est particulièrement « juteux » et les méthaniers ont changé de cap.

Depuis le début de l'année, le terminal de Montoir a donc vu ses réceptions de navires diminuer de 70%, et la direction d'Elengy, filiale de GDF-SUEZ propriétaire du site, a décidé de les stopper purement et simplement.

De janvier à septembre, ce sont déjà 12,7 millions de m³ de gaz qui ont flambé, pour une somme de qui avoisine les 12 millions d'euros...Pourquoi ?

Quand le terminal est à l'arrêt ou que le débit est trop faible, les volumes d'évaporation ne sont plus récupérables...et sont donc envoyés à la torchère.

Par jour, la facture s'élève à 45 600 € en moyenne.

Une gabegie financière, doublée d'une aberration écologique...

Le prix du gaz devrait encore augmenter pour l'utilisateur, c'est logique... spéculative et capitaliste.

(info Fédération CGT Mines Energies)